REGLEMENT DE LA BROCANTE – VIDE GRENIERS MARENNES PLAGE

Article 1 La brocante & vide greniers est organisé par l'association des Résidents de Marennes Plage, dont le siège social est : 41 Avenue William Bertrand – 17320 MARENNES.

Article 2 La brocante & vide grenier se déroulera Avenue du pont de la Seudre et dans les rues adjacentes le **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016 de 6 heures à 19 heures** : il est ouvert à tous professionnels et particuliers,sauf produits alimentaires et produits neufs.

Article 3 seront prises en considération les inscriptions des exposants, qui auront procédé au règlement et envoyé les justificatifs demandés à l'article 8 avant le 31 Août 2016.

Les exposants seront placés par les membres de l'association à l'emplacement prévu de 6 heures à 8 heures. Après 8 heures, les emplacements seront redistribués à tout exposant qui se présentera le jour de la manifestation, dans la limite des places disponibles.

Article 4 L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, dégradation des pièces ou de matériel proposés à la vente.

Article 5 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition, ainsi ceux qui jetteraient leurs déchets dans les propriétés avoisinant leur emplacement. (un sac poubelle est remis à chaque participant.)

Article 6 Pour tous exposants, particuliers ou professionnels, il est interdit de vendre de l'alimentaire et produits neufs ainsi que les stands uniquement de vêtements, des objets volés, armes et animaux, sous peine d'encourir une peine d'emprisonnement ainsi qu'une forte amende.

Article 7 Les sommes versées pour les emplacements ne seront pas remboursées en cas de désistement, ni en cas d'intempéries. La manifestation aura lieu Avenue du Pont de la Seudre.

Article 8 **L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE A RECEPTION DE TOUTES LES PIECES JOINTES ET AU PLUS TARD LE 31 AOUT 2016**.

*Pièces justificatives à joindre **IMPERATIVEMENT** à votre inscription **AVEC LE REGLEMENT** : cocher selon catégorie* X

Professionnels : N° RC _____

Nature de l'activité : _____

Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto verso ou copie permis de conduire ou passeport

Particuliers :

Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto/ verso ou copie permis de conduire ou passeport

NOM –Prénom : _____

Adresse complète _____

Téléphone _____E-mail _____

N° carte identité : _____Délivrée le _____à _____

Véhicule : OUI NON - Remorque : OUI NON (entourer)

Photocopie recto/verso de la carte d'identité obligatoire

Prix de l'emplacement : 3.50 € / ml (*1 café offert par emplacement*)

Le métrage du stand devra être supérieur à la longueur du véhicule si celui-ci reste sur le stand

Je réserve _____ mètres linéaires X 3.50 € = _____ € _____

Je joins un chèque de _____€ à l'ordre de **l'Association des Résidents de Marennes-plage**

Retour du bulletin d'inscription avant le 31 août 2016

avec photocopie recto/verso carte d'identité, règlement à : l'Association des Résidents de Marennes-plage à retourner : 41 Avenue William Bertrand 17320 MARENNES PLAGE

Date _____ 2016 signature :

(1) J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage dans l'année (pour les particuliers, vu le décret 2009-16 du 07/01/2009)